

Contrat de Recommandations Chronos Monitor

L'objet du contrat:

La vente et la distribution des produits chronos monitor fonctionne aussi par recommandation, c'est à dire apport d'un nouveau client par une personne physique ou morale,

Les services chronos monitor regroupent des produits et services internet et logiciels destinés à la détermination du temps de travail c'est à dire à sa quantification pour les besoins de la facturation, de l'information, de la preuve, ou autres.

Les apporteurs d'affaires, les vendeurs, les distributeurs, sont, ci après dénommés, les apporteurs.

L'Histoire:

Les services Chronos Monitor ont été financés, initiés et développé par le Cabinet Roche dans l'optique de l'amélioration de sa qualité de service mettant au point régulièrement des outils à l'usage du développement économique.

Au départ une société était dédié aux développement de ces nouveaux services fut l'EURL Cabinet Christian Roche,

après sa dissolution pour des besoins économiques, c'est la société Property Efficiency, toujours un produit du groupe Roche,

qui finança le développement des nouveaux services, comme ce nom de société porte à confusion dans le rapport aux produits développés,

c'est la Marque Creative iNFiniTY, propriété de Mr Roche Maxime, le fils du fondateur du Groupe Roche,

qui sera utilisé pour désigner l'entreprise d'innovation du Groupe Roche,

nous désignerons donc ci après la société Property Efficiency, de son nom commercial Chronos Monitor France

société inscrite au répertoire des entreprise par ce nom qui « sonne mieux » : Creative iNFiniTY.

Les Services:

La vente et la distribution des services Chronos Monitor incluse, à l'heure actuelle deux services l'analyse SAGE, pour les experts comptables, et Work'in Memories pour toutes les autres personnes physiques ou morales, il n'y a pas de distinction de tarif ou d'accessibilité à ces deux produits les clients utilisant l'un l'autre ou les deux, car, à la demande propre des entreprises ou personnes, Creative iNFiniTY peut réaliser des analyseurs pour tous types de logiciels ou d'utilisation, comme le service se doit d'être universel, il n'y a pas de distinction, à l'accès, l'usage, ou la tarification.

Ces différents services seront donc nommés ci après, les services Chronos Monitor, ou les produits Chronos Monitor

Stratégie, Qualité et Ethique :

Comme l'économie est en crise régulièrement, pour s'adapter à cette situation difficile, les produits chronos monitor se veulent accessible au niveau de la tarification, comprenant dans les impossibilités de payer, les délais ou la réalité du paiement, ceux qui ne comprennent pas cette nécessité seule issue de survie dans cette crise perpétuelle doivent relire la charte de facturation Creative iNFiniTY, si vous arrivez à concilier toutes ces prérogatives contradictoires c'est que vous avez compris l'éthique, la stratégie et la qualité du Groupe Roche.

Nous abordons ce chapitre pour deux points cruciaux, la rémunération des apporteurs d'affaires, et la rémunération de l'installation et de la formation.

Nous reprendrons ce point plus tard, ci joint, la charte facturation Creative iNFiniTY, réalisée par le bienheureux Roche Maxime, experts dans les sujets fondamentaux.

Le Fonctionnement de la Synergie:

Par synergie nous désignons, la recommandation, l'apport d'affaire, la distribution, la vente, par une personne physique ou morale.

Le fonctionnement est simple:

Tout d'abord ne sont rémunérés les apporteurs qu'après paiement effectif des clients apportés.

Ce paiement est habituellement réalisé une fois par mois, après la période d'essai de un mois.

La rémunération est donc, dans les cas habituels, mensuelle.

La liste des clients de l'apporteur est établie entre Creative iNFiniTY et l'apporteur, le client final statuant sur la réalité de cet apport, mais dans l'optique d'une qualité de confiance, la vérification n'a lieu que dans les cas conflictuels.

Cette liste est donc mise à jour à chaque nouveau client et chaque mois y est rapportée la somme totale (totale des sommes reversées depuis le début de la synergie) et la somme du mois en cours, et la somme de chaque mois depuis le début.

Cette liste est établie sous forme de tableur, par la suite, si cette méthode de vente prend de l'ampleur, les apporteurs auront un espace internet dédié à leur rémunération.

Les rémunérations des apporteurs ne sont pas limitées dans le temps, tant que les clients apportés apportent un gain,

ce gain est rétrocédé selon la règle du pourcentage établie.

La règle de l'apport ne comporte pas de limites finales, aussi un client apportés par le client apporté par un apporteur générera du gain pour l'apporteur du client et pour le client, on parlera alors d'apporteur primaire, d'apporteur secondaire, d'apporteur tertiaire, etc.... d'apporteur final et de client final.

La seule limite stricte réside dans le pourcentage laissé à Creative iNFiniTY : 40% et à l'apporteur du client final: 20%.

Le reste 40% se répartit également entre les apporteur primaire, secondaire, tertiaire, etc....

Chaque mois, Creative iNFiniTY redistribuera ainsi les apporteurs des sommes effectivement perçues.

Les litiges ne sont pas acceptés, la Rectitude de Creative iNFiniTY n'inclue pas de faiblesses, dans ce cas ou pourrais se glisser un litige?

sinon dans la déliquescence d'un apporteur, celui ci sera quand même rétribué, à la mesure du gain réalisé par ses apports, et selon l'absence de limite temporelle, sinon par la cessation de paiement de tous ses clients apportés, malgré sa déliquescence.

Creative iNFiniTY s'oblige à une totale transparence, aussi, son résultat ou autres informations seront public ou divulgués dans la mesure ou cela ne met pas en périls la réussite de ses entreprises.

La cas d'une personne morale ayant des vendeurs:

Habituellement, une personne morale qui passe par une autre personne physique que le dirigeant, pour la recommandation, doit partager sa part en deux, ou rétribuer le vendeur, ces deux cas ne sont pas optimalement intéressants, c'est pourquoi nous traiterons la personne morale ou le dirigeant (au choix) et le vendeur comme deux apporteurs distincts ayant droit à 10% du gain (par gain nous nommons le chiffre d'affaire réalisé avec les clients apportés, non le bénéfice) avec une distinction par rapport aux apporteurs individuels, ils ont tous deux 10% des gains du même client, sauf pour la personne morale qui, elle, regroupe les clients, disons que dans les cas successifs au fur à mesure des apports, seul l'apporteur final gagne 20%, hors, dans le cas d'une entreprise et de ses salariés, ce sont comme deux co-apporteurs pour le même client, donc 20% du gain du client final réparti en deux fois 10 %.

Comment marche la gradation:

Comme le pourcentage diminue successivement le long des apporteurs successifs, l'entreprise a tout intérêt à trouver le maximum de client finaux, apporteurs ou non, mais s'ils sont apporteurs cela augmente aussi leur rémunération, le pourcentage se réduit dans les apports successifs mais le gain augmente, on ne peut pas faire mieux, intéresser au plus l'apporteur final, intéresser également les apporteurs successifs, et n'avoir aucune contrainte temporelle.

Qualité, Ethique et Facturation, Valorisation et Communication propre à la charte Creative iNFiTITY

Nous tenons à vous rappeler que les dividendes restent régis par la charte éthique et facturation de Creative iNFiTITY, ne vous attendez donc pas à voir payer quelqu'un dans l'impossibilité de payer, ni à réclamer, tergiverser ou trahir, dans ce contrat de recommandation vous restez sous l'égide de la Rectitude et de l'Éthique, dans un processus qualité continuels vous pouvez cependant émettre vos propositions remarques, mais sachez que la méthode de développement de Creative iNFiTITY reportent les améliorations aux futures versions, sauf si elle sont cruciales à la commercialisation de la première version.

Il est clair qu'aucun des acteurs n'est privé d'avis ni de paroles, dans le souci de la qualité chacun sera écouté peut être comblé, dans la stricte mesure du souci de *l'intelligence*.

Le concepteur et gestionnaire reste seul garant de cette très haute qualité, et en émettra les principes s'il doit se dégager de ses fonctions.

C'est Creative iNFiTITY qui s'occupe dans la totalité des cas, de la rétribution des apporteurs en fonction du gain réel réalisé grâce à leur apports, pour l'installation et la formation, que nous voyons dans le point suivant, c'est à l'entreprise de facturer et rémunérer

L'Installation et la Formation:

La synergie ne se limite pas à l'apport d'affaire, les apporteurs peuvent aussi être installateur et formateur.

Creative iNFiTITY accepte de céder cette part à condition que l'entreprise soit, aux mêmes titres que la tarification, cohérente par rapport au prix (c'est à dire, non délirante, trop chère)

compréhensible par rapport au paiement (une entreprise qui n'a pas les moyens, n'a pas à payer, ou peu payer moins ou plus tard, ou en plusieurs fois, etc.), en gros tout en gardant une tarification variable, déterminée dans sa tendance générale (par poste) et négociée avec le client (en raison de ses spécificités), elle devra, au mieux, l'inclure dans ses prestations habituelles de telle manière qu'il n'y ait jamais de changement pour le client, aux plus juste comprendre et appliquer la charte qualité facturation Creative iNFiTITY.

Chronos Monitor ne demande aucun reversement pour la formation-installation, si ce n'est la communication exacte des problèmes et difficultés rencontrées pour l'enrichissement de sa documentation.

Creative iNFiTITY demande aux sociétés, que, pour le cas particulier de l'installation-formation,

ainsi que d'une manière générale,

ne privilégier ni l'intérêt du dirigeant, ni l'intérêt de la société ni l'intérêt des salariés,

mais de déterminer d'une manière impartiale, intelligente, éthique et valorisante: profitable, la rémunération des employés et le tarif de la formation,

Creative iNFiTITY ne soutient pas l'injustice, l'iniquité, la corruption, le manque d'intelligence et la partialité,

ce qu'elle demande, c'est l'enrichissement mutuel,

dont ce contrat informel mais non moins tacite, pratique et engageant, en est le plus pur reflet.

La Signature du Contrat:

En raison de la Fiabilité, de la Rectitude, et de l'Intelligence de Creative iNFiTITY, ce contrat, conclu entre toutes ses parties, n'a pas à être signé.

Car signer ce contrat, d'accord, mais qu'en est-il des tableaux des apporteurs et de la fiabilité des chiffres?

Si la confiance doit être établie ultérieurement, elle doit aussi l'être antérieurement, et sur quoi repose t-elle?

Sur la Fiabilité de Creative iNFiTITY.

Aussi s'oblige t-elle, en plus de la Rectitude, au Devoir de Transparence.

Par ailleurs, quand à la relation entre une société de service et ses vendeurs,

de manière à ce qu'il n'y ait aucun litige possible,

c'est Creative iNFiTITY qui partagera la rétrocession des intérêts en deux parts égales,

qui, après réception du gain, chaque mois, reversera leur intérêt aux vendeurs et à la société qui les emploie,

de telle manière que, même sur perte de poste,

en raison de l'absence de limite ultérieure du reversement tant qu'il y a gain,

tous les apporteurs et participants puissent être rémunérés.

Pour le souci de l'intelligence, de la compréhension et de la confiance de chacun,

ce contrat, peut être signé,

sa preuve et les apports conservés indistinctement dans le temps

et ayant la capacité de fournir de preuve devant le Droit.

Pour faire valoir ce que de Droit

produits et service chronos monitor : <http://www.chronosmonitor.com>



Charte Facturation
Creative iNFiNiTY

Liberte

Le non paiement
des factures ne coupent
pas le service

Comprehension

La facturation peut etre
retardee ou abandonnee
sur difficultee voir reduite

Accessibilite

Les tarifs sont adaptes
aux crises financieres
et aux petits budgets